

RÉGLEMENTATION NON HARMONISÉE AU NIVEAU EUROPÉEN

BARBECUES UTILISANT DES COMBUSTIBLES SOLIDES

DOMAINE COUVERT

On entend par barbecue, un appareil conçu pour la cuisson en plein air des aliments par rayonnement de chaleur et éventuellement par convection, comportant au minimum les éléments suivants : un foyer, un gril ou une broche tournante.

RÉGLEMENTATION FRANÇAISE

■ [Décret n°2006-18 du 4 janvier 2006](#) relatif à la sécurité des barbecues utilisant des combustibles solides.

NORMES DONNANT PRÉSUMPTION DE CONFORMITÉ

■ Liste publiée par [avis](#) au JORF du 1^{er} mars 2006

CONTACTS

➤ ADMINISTRATION EN CHARGE DE LA RÉGLEMENTATION

- Ministère de l'économie et des finances :
 - DGCCRF – Bureau des produits industriels 5A - bureau-5a@dgccrf.finances.gouv.fr

➤ ORGANISMES ACCRÉDITÉS POUR LA RÉALISATION DES EXAMENS DE TYPE

Les attestations de conformité aux exigences de sécurité sont délivrées à la suite d'un examen de type par un organisme accrédité selon la norme EN/ISO 17025.

- Organismes français accrédités :
 - Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (LNE) – <http://www.lne.fr/>
 - Centre Technique Industriel de la Fonderie (CTIF) – <http://www.ctif.com/>

➤ ADMINISTRATIONS EN CHARGE DE LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ

- Ministère de l'économie et des finances :
 - DGCCRF – Bureau des produits industriels 5A – bureau-5a@dgccrf.finances.gouv.fr
- Ministère de l'action et des comptes publics
 - DGDDI (Douane) – Bureau D2 – dg-d2@douane.finances.gouv.fr